CENTURY 21

Immobilier Diffusion
7 boulevard du Général Leclerc
56100 LORIENT
Tél : 02 97 21 82 47
Immobilier.diffusion@century21france.fr

BARÈME AGENCE

Au 01 avril 2022

I – TRANSACTION

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

Biens à usage d'habitation	5 % + 2 000 euros TTC (forfait minimum: 5 000 euros TTC)
Terrains – Entrepôts – Industries – Locaux à usage commercial ou professionnel – Exploitations rurales - Commerces – Droit au bail – Cession de parts sociales	8% TTC (forfait minimum:1 600 euros TTC)

II – LOCATION HABITATION, MIXTE ET MEUBLÉE

Zone non tendue	**Année de référence 2017**
Honoraires à la charge du locataire	8% TTC du loyer annuel
Honoraires à la charge du bailleur	8% TTC du loyer annuel

Avec un maximum de :

Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 euros par mètre carré TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 euros par mètre carré TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er Août 2014.

III- LOCATION À USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET AUTRES

Honoraires à la charge du preneur :

Bail précaire	9% TTC du loyer annuel
Bail professionnel (6 ans)	14 % TTC du loyer annuel
Bail 3 – 6 – 9	16 % TTC du loyer annuel
Rédaction d'actes	800 euros TTC
Garage – Bail	150 euros TTC par partie

IV – GESTION

Service *Minimum*	6,50% TTC
Service *Base*	7,65% TTC
Service *Premier*	8,65% TTC
Service *Plus*	9,65% TTC
Garantie Loyers Impayés, dégradations et protection juridique	2,6 % TTC

V - CONSULTATION – CONSEIL - DÉPLACEMENT

Vacation - Tarif horaire	75 euros TTC
Estimation avec fourniture d'attestation	160 euros TTC

Nos honoraires s'entendent TVA incluse au taux de 20.00%